



**DIRECTION DE L'ACTION GÉRONTOLOGIQUE ET
DU CIAS DU CHOLETAIS**

PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS

OCTOBRE 2024

En application des articles L.2131-12, L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

SOMMAIRE

I - DÉLIBÉRATIONS		Page	1
2024-45	EHPAD du CIAS – Renouvellement de l'adhésion à l'association QualiREL Sangé	Pages	2-3
2024- 46	Décisions modificatives 2024	Pages	4-8
2024-47	Avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'ARS des Pays de la Loire et le Conseil Départemental pour les EHPAD du Val de Moine, du Val d'Èvre, de La Cormetière et l'Accueil de Jour Les Magnolias	Pages	9-10

I - DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CIAS, légalement convoqués le dix octobre deux mille vingt quatre, se sont réunis au siège social du CIAS, 24 avenue Maudet à Cholet.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jacqueline DELAUNAY, Vice-Présidente – Charline ABELLARD-COLINEAU – Philippe ALGOËT – Sylvie BARBAULT – Yves CLÉDAT – Marie DUBREUIL – Ingrid FERCHAUD – Josette GUITTON – Élisabeth HAQUET – Marie-Vinoutha HERLAN – Joëlle OLIVIER – Stéphanie OUVRARD – Gérard PETIT – Natacha POUPEY-BOURDOULEIX – Antoine RAMEH – François-Michel SOULARD

ABSENTS EXCUSÉS

Gilles BOURDOULEIX, Président – Hervé CHEPTOU – Dolorès COULONNIER – Magali FOUBERT – Astrid FRAPPIER – Marie-Noëlle JOBARD – Chantal MOUTEL – Catherine PAPIN – Chantal RIPOCHE

POUVOIRS

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Jacqueline DELAUNAY

2024-45 – EHPAD DU CIAS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUALIREL SANTÉ

L'association QualiREL Santé (Qualité – Risques – Évaluation – établissements Ligériens) a pour objet de mettre à disposition des établissements sanitaires et médico-sociaux une expertise et un appui adaptés dans le but de sensibiliser ses adhérents à la qualité, la gestion des risques et l'évaluation.

En adhérant à cet organisme les EHPAD du CIAS peuvent bénéficier de conseil, d'assistance et d'expertise dans la gestion des risques et l'amélioration de la qualité.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le renouvellement de ladite adhésion pour un montant total de 420 €.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-20 et R. 123-27,

Considérant l'intérêt du CIAS du Choletais à renouveler l'adhésion à l'association QualiREL Santé pour que les EHPAD bénéficient de conseil, d'assistance et d'expertise dans la gestion des risques et l'amélioration de la qualité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver le renouvellement de l'adhésion des trois EHPAD du CIAS du Choletais à l'association QualiREL Santé pour l'année 2024, pour un montant total de 420 €, soit 140 € par établissement.

Pour Extrait Conforme,



Le Président de Cholet Agglomération
Président du CIAS
Par délégation, la Vice-Présidente
Jacqueline DELAUNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CIAS, légalement convoqués le dix octobre deux mille vingt quatre, se sont réunis au siège social du CIAS, 24 avenue Maudet à Cholet.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jacqueline DELAUNAY, Vice-Présidente – Charline ABELLARD-COLINEAU – Philippe ALGOËT – Sylvie BARBAULT – Yves CLÉDAT – Marie DUBREUIL – Ingrid FERCHAUD
Josette GUITTON – Élisabeth HAQUET – Marie-Vinoutha HERLAN – Joëlle OLIVIER –
Stéphany OUVRARD – Gérard PETIT – Natacha POUPET-BOURDOULEIX – Antoine RAMEH
François-Michel SOULARD

ABSENTS EXCUSÉS

Gilles BOURDOULEIX, Président – Hervé CHEPTOU – Dolorès COULONNIER – Magali FOUBERT – Astrid FRAPPIER – Marie-Noëlle JOBARD – Chantal MOUTEL – Catherine PAPIN
Chantal RIPOCHE

POUVOIRS

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Jacqueline DELAUNAY

2024-46 – DÉCISIONS MODIFICATIVES 2024

Les budgets du Centre Intercommunal d'Action Sociale nécessitent des ajustements de crédits.

Aussi, les équilibres des décisions modificatives du CIAS sont présentés ci-dessous, en recettes et en dépenses,

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	1 038 206,00 €	1 038 206,00 €	0,00 €	0,00 €
Écritures réelles	1 038 206,00 €	1 038 206,00 €	0,00 €	0,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résidence autonomie Cholet	22 853,00 €	22 853,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Écritures réelles	22 853,00 €	22 853,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Accompagné en préfecture
04/2024/1031-20241017-CIAS-2024_NG-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Résidence autonomie Grande Fontaine	9 005,00 €	9 005,00 €	0,00 €	0,00 €
Écritures réelles	9 005,00 €	9 005,00 €	0,00 €	0,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résidence autonomie Verte Vallée	30 232,00 €	30 232,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Écritures réelles	30 232,00 €	30 232,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EHPAD du Val d'Èvre	54 000,00 €	242 763,87 €	0,00 €	0,00 €
Écritures réelles	54 000,00 €	242 763,87 €	0,00 €	0,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EHPAD du Val de Moine	38 729,58 €	1 002 714,43 €	0,00 €	0,00 €
Écritures réelles	38 729,58 €	1 002 714,43 €	0,00 €	0,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EHPAD de la Cornetière	22 287,00 €	48 050,69 €	0,00 €	0,00 €
Écritures réelles	22 287,00 €	48 050,69 €	0,00 €	0,00 €
Écritures d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les principales écritures réelles prises en compte sont détaillées ci-dessous :

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Ajustement des charges de personnel	34 000,00 €	
Ajustement des dépenses d'achats alimentaires	- 4 500,00 €	
Participation versée aux budgets annexes	1 013 706,00 €	
Refacturation du poste de médecin coordonnateur pour les 3 EHPAD		30 000,00 €
Ajustement de la participation de Cholet Agglomération		1 008 006,00 €

Budget Résidences Autonomie de Cholet	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Ajustement des charges de personnel	46 070,00 €	
Ajustement des dépenses de téléphonie	- 6 353,00 €	
Ajustement des dépenses d'assurances	- 17 464,00 €	
Ajustement de la dotation de l'ARS pour l'exercice 2024		1 865,00 €
Remboursement de charges sociales		153 260,00 €
Ajustement de la participation du budget principal		- 134 556,00 €
Investissement		
Ajustement des cautions	4 000,00 €	4 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-200031631-20241017-CIAS_2024_46-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Budget Résidence Autonomie Grande Fontaine	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Ajustement des charges de personnel	9 145,00 €	
Ajustement des dépenses de téléphonie	- 1 500,00 €	
Ajustement des dépenses d'achats alimentaires	4 600,00 €	
Ajustement des dépenses d'assurances	- 3 240,00 €	
Remboursement de charges sociales		45 106,00 €
Ajustement de la participation du budget principal		- 39 790,00 €
Ajustement du forfait autonomie versé par le Département		2 940,00 €

Budget Résidence autonomie Verte Vallée	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Ajustement des charges de personnel	32 786,00 €	
Ajustement des dépenses d'assurances	- 2 654,00 €	
Ajustement du remboursement des arrêts maladie des agents par les assurances		7 940,00 €
Ajustement du forfait autonomie versé par le Département		2 073,00 €
Remboursement de charges sociales		38 405,00 €
Ajustement de la participation du budget principal		- 18 186,00 €
Investissement		
Ajustement des cautions	2 000,00 €	2 000,00 €

EHPAD Le Val d'Èvre	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Ajustement des dépenses de personnel	54 000,00 €	
Ajustement de la dotation de l'ARS pour l'exercice 2024		242 763,87 €

EHPAD Le Val de Moine	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Ajustement des dépenses d'énergie	- 42 000,00 €	
Ajustement des charges de personnel	75 644,00 €	
Ajustement des produits à la charge de l'usager		- 86 000,00 €
Ajustement des produits versés par le Département		97 291,08 €
Ajustement du remboursement des arrêts maternité des agents par les assurances		19 000,00 €
Ajustement de la dotation de l'ARS pour l'exercice 2024		33 557,35 €
Inscription d'une participation du budget principal		938 866,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-200031631-20241017-CIAS_2024_46-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

EHPAD La Cornetière	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Ajustement des dépenses d'énergie	- 9 100,00 €	
Ajustement des dépenses alimentaires	3 500,00 €	
Ajustement des charges de personnel	42 000,00 €	
Ajustement des dépenses d'assurance	- 15 852,00 €	
Ajustement de la dotation de l'ARS pour l'exercice 2024		37 023,32 €
Ajustement des produits versés par le Département		12 000,67 €

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'adopter les décisions modificatives telles qu'elles ressortent des documents annexés.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-8, R. 123-27 et R. 123-30,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-4 à L.1612-11, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2023 portant approbation des budgets primitifs,

Vu la délibération n° 2024-22 du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2024, portant adoption des budgets supplémentaires et décisions modificatives n° 1,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'un ajustement des dépenses et des recettes, d'établir les décisions modificatives pour les budgets du CIAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais ci-annexée,

Article 2 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative du budget de la résidence autonomie de Cholet ci-annexée,

Article 3 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative du budget de la résidence autonomie de Grande Fontaine ci-annexée,

Article 4 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative du budget des résidences autonomie de Verte Vallée ci-annexée,

Article 5 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative n°2 de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de l'EHPAD du Val d'Èvre ci-annexée,

Accusé de réception en préfecture
049-200031631-20241017-CIAS_2024_46-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Article 6 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative n°2 de l'EPRD de l'EHPAD du Val de Moine ci-annexée,

Article 7 : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative n°2 de l'EPRD de l'EHPAD de la Cornetière ci-annexée.

Pour Extrait Conforme,



Le Président de Cholet Agglomération
Président du CIAS
Par délégation la Vice-Présidente
Jacqueline DELAUNAY

Accusé de réception en préfecture
049-200031631-20241017-CIAS_2024_46-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CIAS, légalement convoqués le dix octobre deux mille vingt quatre, se sont réunis au siège social du CIAS, 24 avenue Maudet à Cholet.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jacqueline DELAUNAY, Vice-Présidente – Charline ABELLARD-COLINEAU – Philippe ALGOËT – Sylvie BARBAULT – Yves CLÉDAT – Marie DUBREUIL – Ingrid FERCHAUD – Josette GUITTON – Élisabeth HAQUET – Marie-Vinoutha HERLAN – Joëlle OLIVIER – Stéphane OUVRARD – Gérard PETIT – Natacha POUPET-BOURDOULEIX – Antoine RAMEH – François-Michel SOULARD

ABSENTS EXCUSÉS

Gilles BOURDOULEIX, Président – Hervé CHEPTOU – Dolorès COULONNIER – Magali FOUBERT – Astrid FRAPPIER – Marie-Noëlle JOBARD – Chantal MOUTEL – Catherine PAPIN – Chantal RIPOCHE

POUVOIRS

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Jacqueline DELAUNAY

2024-47 – AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLU AVEC L'ARS DES PAYS DE LA LOIRE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES EHPAD DU VAL DE MOINE, DU VAL D'ÈVRE, DE LA CORMETIÈRE ET L'ACCUEIL DE JOUR LES MAGNOLIAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais a conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Maine-et-Loire un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) concernant les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val d'Èvre, de La Cormetière et du Val de Moine ainsi que pour l'Accueil de Jour Les Magnolias

L'avenant présenté a pour objectif de faire évoluer les dispositions financières du CPOM en ce qui concerne les trois EHPAD du CIAS.

Il présente l'évolution des tarifs hébergement des trois EHPAD pour l'année 2024 dans la limite des plafonds fixés par le règlement départemental de tarification et d'aide à l'investissement dans le secteur de l'autonomie (RDTAI), comme suit :

Les tarifs sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Établissement	Tarifs CIAS	Tarifs CIAS	Pour information tarifs plafonnés CPOM 2024
	2023	2024	
Val de Moine UPHA	63,72 €	66,84 € 66,84 € + 23,23 €	82,15 € 82,15 € + 23,23 €
Val d'Èvre	57,26 €	60,07 €	66,55 €
Cormetière	54,95 €	57,64 €	78,87 €

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le présent avenant.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-11, L. 313-12, R. 123-20, R. 123-27,

Vu la délibération n° 2023-CD-0120 du 18 octobre 2023 approuvant le Règlement Départemental de Tarification et d'Aide à l'Investissement dans le secteur de l'autonomie (RDTAI),

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé le 11 février 2020 avec l'ARS et le Département de Maine-et-Loire pour l'EHPAD Le Val d'Èvre situé à Trémentines, l'EHPAD La Cormetière situé à Cholet, l'EHPAD Le Val de Moine situé à Cholet et l'Accueil de Jour Les Magnolias situé à Cholet,

Vu l'avenant au CPOM signé le 10 juin 2022 concernant l'EHPAD Le Val d'Èvre,

Considérant la nécessité de modifier les dispositions financières relatives aux recettes d'hébergement des EHPAD conformément au RDTAI du Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver les termes de l'avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Agence Régionale de Santé et le Département de Maine-et-Loire le 11 février 2020, ayant pour objet de faire évoluer les dispositions financières concernant les trois EHPAD du CIAS.

Pour Extrait Conforme,

Le Président de Cholet Agglomération
Président du CIAS

Par délégation la Vice-Présidente
Jacqueline DE LAUNAY

049-200031631-20241017-CIAS_2024_47-DE
Date de réception : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024